

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2025

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME
SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT
D'EMPLOI - (N° 1484)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 112

présenté par
M. Gernigon

ARTICLE PREMIER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Compléter la première phrase de l'alinéa 5 par les mots :

« les structures de l'insertion par l'activité économique et du travail protégé et adapté »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les SIAE et les structures du travail protégé et adapté (STPA) constituent des acteurs essentiels pour l'atteinte de l'exhaustivité de l'emploi dans les territoires habilités. A ce titre, leur participation effective aux comités locaux pour le droit à l'emploi (CLE) mérite donc d'être explicitement prévue pour garantir une coordination efficiente.